



«

## La parité encore loin d'être atteinte dans les conseils municipaux

**E**n Occitanie, 39 % des conseillers municipaux sont des femmes, mais dans les communes de moins de 1 000 habitants, où aucune législation n'oblige à la parité, cette part s'établit à 35 %.

Les femmes restent éloignées des plus hautes responsabilités politiques : seuls 16 % des maires d'Occitanie sont des femmes, le plus souvent dans des petites communes, et le taux de féminisation augmente au fur et à mesure que les responsabilités diminuent.

Axelle Bonzi, Élodie Martal, Insee

Depuis l'adoption de mesures législatives en faveur de la parité à partir des années 2000, la représentation des femmes dans les postes à responsabilité politique s'améliore. Le mode de scrutin garantit en effet une quasi-parité dans les conseils régionaux depuis 2003, une égalité parfaite dans les conseils départementaux depuis 2013 et l'alternance obligatoire d'un homme et d'une femme sur les listes électorales aux élections municipales depuis 2014 dans toutes les communes de 1 000 habitants ou plus<sup>1</sup>. À la veille des élections municipales de 2020, un bilan de l'égalité femmes-hommes au sein des conseils municipaux d'Occitanie permet de dresser les marges de progression en matière de parité.

### En Occitanie, 39 % des conseillers municipaux sont des femmes

En 2018, toutes tailles de communes et toutes fonctions confondues (maires, adjoints, autres conseillers), les femmes représentent 39 % des conseillers municipaux en Occitanie, soit un niveau proche de celui observé sur l'ensemble de la France (40 %). En métropole, les régions Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Corse se distinguent avec une représentation des femmes dans les conseils municipaux plus faible (36 %). Le taux de féminisation s'échelonne ensuite de 38 % dans les Hauts-de-France à 45 % en Île-de-France.

La féminisation des conseils municipaux dépend toutefois de la taille des communes, sans jamais atteindre une totale parité, en Occitanie comme en France. Dans la région comme au niveau national, 47 % des élus dans les conseils municipaux des communes d'au moins 1 000 habitants sont des femmes, malgré l'alternance imposée par la loi d'un homme et d'une femme sur les listes municipales. Plusieurs raisons peuvent expliquer que la

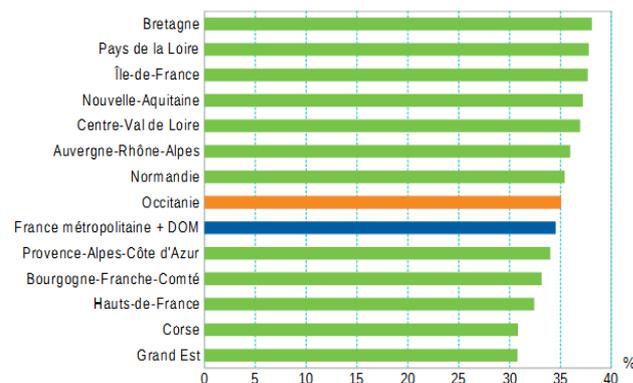
parité n'est pas tout à fait atteinte : une composition d'un conseil municipal issue de plusieurs listes paritaires, un nombre pair ou impair de conseillers et le fait qu'un homme ou une femme figure en premier sur la liste, une fusion de communes...

### Les femmes peu présentes dans les conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants

Dans les communes de moins de 1 000 habitants (8 communes sur 10 en Occitanie)<sup>2</sup>, la proportion de femmes dans les conseils municipaux est nettement inférieure à 50 %, en Occitanie comme

### 1 En Occitanie, la féminisation des conseils municipaux des petites communes est proche du niveau national

Proportion de femmes parmi les conseillers municipaux dans les communes de moins de 1 000 habitants en 2018 (en %)



Source : ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élus

<sup>1</sup> La parité dans les conseils d'intercommunalités dépend essentiellement du nombre de communes de moins de 1 000 habitants.

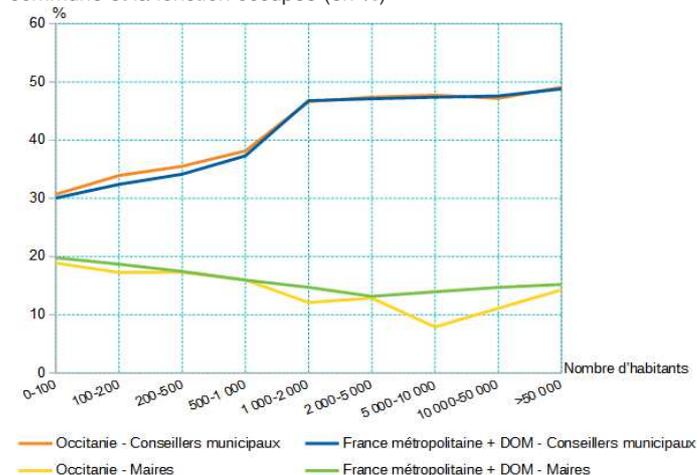
<sup>2</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur les 4 485 communes d'Occitanie, 3 561 ont moins de 1 000 habitants. Elles représentent 17,5 % de la population en 2016.

au niveau national. Dans la région, sur 100 élus municipaux, 35 sont des femmes, l'Occitanie se classant au 8<sup>e</sup> rang des 13 régions métropolitaines où cette part est la plus importante (figure 1). Ce taux de féminisation est sensiblement en retrait par rapport à la Bretagne, aux Pays de la Loire et à l'Île-de-France, les trois régions en tête du classement avec un taux de 38 %. En revanche, il est nettement supérieur à ceux du Grand Est et de la Corse, en bas du classement (31 %).

Parmi ces communes, moins la commune est peuplée, plus la féminisation est faible (figure 2) : de 31 % pour les communes de moins de 100 habitants à 38 % pour les communes peuplées de 500 à 1 000 habitants. Cette tendance est semblable à celle observée au niveau national.

## 2 La proportion de femmes maires est plus importante dans les petites communes

Proportion de femmes dans les conseils municipaux selon la taille de la commune et la fonction occupée (en %)



Source : ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élus

## Peu de femmes accèdent à la fonction de maire

La parité est loin d'être acquise à la tête des municipalités. En Occitanie, toutes tailles de communes confondues, 16 % des maires sont des femmes, comme au niveau national. Les femmes accèdent plus souvent à la fonction de maire dans les petites communes : 19 % des maires sont des femmes dans les municipalités comptant moins de 100 habitants, 16 % dans celles qui ont entre 500 et 1 000 habitants. Dans les communes de plus grande taille, la part des femmes maires est encore plus faible, entre 14 % pour les communes peuplées de 2 000 à 5 000 habitants et 8 % pour celles comptant entre 5 000 et 10 000 habitants (figure 2). Au-delà, dans les communes d'au moins 10 000 habitants, 11 % des maires sont des femmes et en particulier, parmi les sept communes d'au moins 50 000 habitants, seule Montauban est dirigée par une femme.

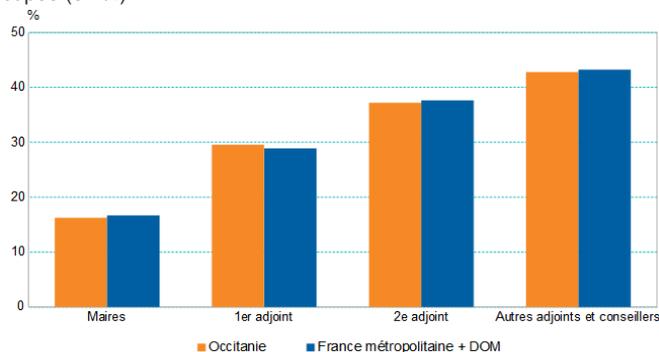
Toutes tailles de communes confondues, les femmes sont davantage présentes au fur et à mesure que l'on s'éloigne des fonctions de maire. Le taux de féminisation est de 30 % chez les premiers adjoints, 37 % pour les seconds adjoints et 43 % pour les autres adjoints et conseillers (figure 3).

Par ailleurs, les femmes élues dans les conseils municipaux sont plus jeunes que leurs homologues masculins : l'âge moyen est de 54,5 ans

pour les femmes et 57 ans pour les hommes. Pour la fonction de maire, l'âge moyen est plus élevé mais l'écart reste du même ordre de grandeur (60 ans pour les femmes contre 63 ans pour les hommes).

## 3 Les femmes sont davantage présentes quand on s'éloigne de la fonction de maire

Proportion de femmes dans les conseils municipaux, selon la fonction occupée (en %)



Source : ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élus

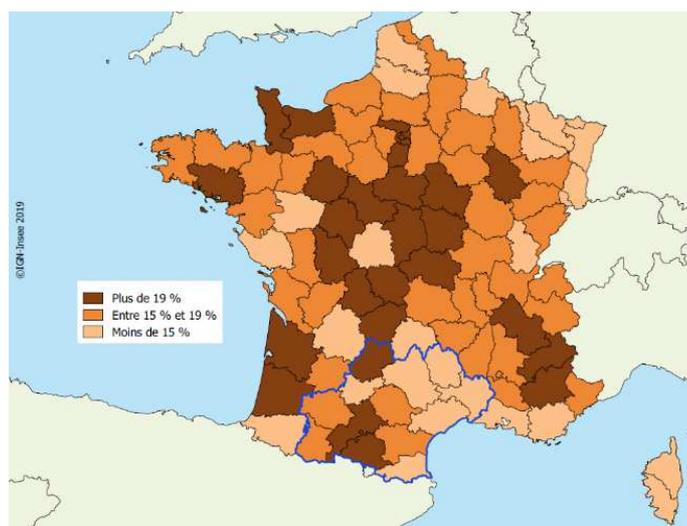
## Plus de femmes maires en Ariège, dans le Lot et en Haute-Garonne

En Occitanie, toutes tailles de communes confondues, l'Ariège, le Lot et la Haute-Garonne arrivent en tête pour la proportion de femmes maires (19 %) (figure 4). En bas du classement, la Lozère, les Pyrénées-Orientales et l'Aveyron se distinguent avec un taux particulièrement faible (11 %) et se situent parmi les départements de métropole où la proportion de femmes maires est la plus faible.

Dans les conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants pour lesquelles la parité des listes n'est pas obligatoire, la part des femmes varie de 31 % à 39 % selon le département d'Occitanie. L'Hérault et le Gard sont les plus féminisés. Les Hautes-Pyrénées se distinguent au contraire par une faible proportion de femmes élues, parmi les plus basses de France. ■

## 4 Davantage de femmes maires en Ariège, dans le Lot et en Haute-Garonne

Proportion de femmes maires par département en 2018 (en %)



Source : ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élus

**Insee Occitanie**  
36, rue des Trente-Six Ponts  
BP 94217  
31054 Toulouse Cedex 4

**Directrice de la publication :**  
Caroline Jamet

**Rédactrice en chef :**  
Michèle Even

ISSN : 2493-4704  
© Insee 2019

## Pour en savoir plus :

- « La part des femmes dans les conseils municipaux en 2019 », *Bulletin d'information statistique de la DGCL* n° 131, mars 2019
- « La part des femmes dans les conseils communautaires en 2019 », *Bulletin d'information statistique de la DGCL* n° 132, mars 2019
- « Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes », sous *insee.fr*, mise à jour mars 2019

